

# SÉANCE extraordinaire

Le 14 juin 2024

---

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 14 juin 2024, à 12 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

**SONT PRÉSENTS** : Monsieur Gilles Daraïche, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Raynald Leblanc et Gaétan Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT** : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

**Sont absents** : Messieurs les conseillers Pierre-Luc Arsenault et Bruno-Pierre Godbout.

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### 240614.194 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

Ce conseil prend acte du dépôt du rapport financière et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 240614.195 EMBAUCHE – AGENT D'INFORMATION TOURISTIQUE – SERVICE SPORT, CULTURE ET RÉCRÉOTOURISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche de **MONSIEUR SERGE SOUCY**, à titre d'agent d'information touristique, poste saisonnier, d'une durée de 16 semaines par année, à raison de 20 heures par semaine, avec une rémunération correspondant à l'échelon 1 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que **MONSIEUR SERGE SOUCY** ait débuté sa période d'essai le 10 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 240614.196 AUTORISATION - TRANSMISSION D'UN PRÉAVIS DE NON-RENOUVELLEMENT - ENTENTE AVEC LE CAUREQ

CONSIDÉRANT que, le 1er janvier 2010, un contrat est intervenu entre la Ville de Chandler et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'est du Québec (ci-après la « CAUREQ ») quant à la prise et le traitement des appels logés au 9-1-1 en

provenance du territoire de la ville de Chandler  
(ci-après le « Contrat ») ;

CONSIDÉRANT que le Contrat a été subséquemment renouvelé  
pour des périodes successives de 5 ans ;

CONSIDÉRANT que le Contrat vient à échéance le 1er janvier  
2025 et qu'il se renouvellera automatiquement  
pour une période de 5 ans à défaut de  
transmission d'un préavis de 6 mois à l'effet  
contraire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certains termes du  
Contrat ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller  
Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et  
résolu que le conseil :

1° informe la CAUREQ qu'il n'entend pas renouveler le Contrat dans  
sa forme actuelle et qu'il souhaite qu'un nouveau contrat intervienne  
entre les parties ;

2° autorise la direction générale à transmettre au CAUREQ un  
préavis d'intention à cet effet et à négocier les termes d'un nouveau  
contrat, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240614.197 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de  
l'assemblée à 12 h 10.

VILLE DE CHANDLER

\_\_\_\_\_  
Gilles Daraïche  
Maire

\_\_\_\_\_  
Roch Giroux,  
Directeur général et greffier